

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par

M. Bois

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« musicales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.